



PROJET D'ETABLISSEMENT

0. Introduction

Dans l'esprit du Projet éducatif défini par le Pouvoir organisateur du collège Saint-Augustin et dans la volonté de respecter le Projet pédagogique défini par la Fédération de l'Enseignement secondaire Catholique, le Conseil de Participation propose un projet d'établissement qui veut, par des mesures concrètes, favoriser à la fois la réussite scolaire des élèves du C.E.S., mais aussi épanouir et développer la personne de chacun des membres de notre Communauté éducative.

A cet effet il propose diverses initiatives. Certaines d'entre elles sont déjà d'application dans le collège. D'autres sont nouvelles et devront se réaliser progressivement dans les mois à venir. Dans tous les cas, comme d'ailleurs le prévoit le Décret, une évaluation annuelle devra permettre

1. d'analyser ce qui a été fait, en vue d'y apporter des améliorations ;
2. de relever les aspects positifs et négatifs des moyens mis en œuvre ;
3. de proposer éventuellement d'autres moyens d'action ;
4. de mettre l'accent sur tel ou tel aspect pour le réaliser d'une façon plus concrète dans un temps déterminé.

1. **Premier objectif : Favoriser la réussite scolaire.**

Les mesures pédagogiques seront de trois ordres.

1.1. Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Educateurs.

Le travail des éducateurs sera organisé de façon à leur permettre d'exercer un rôle de contrôle et d'accompagnement pédagogique par :

- des mesures destinées à prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- des moyens leur permettant d'apporter une aide individuelle et de jouer un rôle de médiateur dans les conflits qui peuvent survenir,
- un horaire optimal de présence et d'assistance aux élèves tant à la bibliothèque, la vidéo, le Cybermédia, que lors des travaux dirigés à l'étude.

A cet effet une organisation par étages a été mise en place afin de donner à deux éducateurs la responsabilité à la fois d'un niveau et d'un étage.

C'est ainsi que deux éducateurs prennent en charge les élèves regroupés dans les locaux industriels et techniques; dans les bâtiments du CSA, le 1er Degré au 1er étage avec deux éducateurs, le 2e Degré au 2e étage, le 3e Degré au 3 étage, chaque fois avec deux éducateurs.

1.2. Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Enseignants.

- a. Le Règlement des études précisera toutes les mesures visant à respecter le Prescrit légal de régularité des études et à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.
Il comprendra notamment :
 - 1.un plan général de progression dans les différentes matières ;
 - 2.les objectifs clairement définis pour acquérir les savoir, savoir-faire et savoir-être ;
 - 3.les règles d'évaluation : objet, forme, rythme et contenu, en veillant à ce que leur application soit identique pour les élèves d'une même section et d'un même niveau d'études ;
 - 4.des séances de révision : procédure et calendrier seront aménagés avant chaque période d'examens pour permettre une préparation des bilans et examens.
Une communication complète et circonstanciée en sera faite aux parents.
- b. Sur le terrain professionnel, on veillera plus spécialement aux objectifs suivants :
 - 1.développer la formation permanente et le recyclage tout en respectant l'équilibre des horaires et les disponibilités des uns et des autres ;
 - 2.organiser la concertation entre enseignants d'une même discipline et d'une même Classe ;
 - 3.redéfinir les types de Conseil de classe organisés et améliorer les rencontres avec les parents afin de rendre celles-ci plus efficaces ;
 - 4.consacrer au moins deux journées par année scolaire à une réflexion pédagogique au sein du collège.
- c. Dans le domaine des innovations pédagogiques, on tiendra à :
 - 1.développer des projets de sensibilisation et d'éducation qui favorisent l'interdisciplinarité et intègrent les enjeux du développement durable, par exemple des actions développées sur les thèmes 'santé et bien-être' par le groupe Etoile, 'solidarité' par la Pastorale scolaire, 'environnement et commerce équitable' via l'Agenda 21...
 - 2.multiplier et parfaire les échanges, les synergies, les collaborations pour un meilleur développement de la citoyenneté européenne ;
 - 3.multiplier les occasions de mieux connaître les rouages publics et de s'intégrer dans la vie du citoyen ;
 - 4.poursuivre le projet mis en place au 2e Degré Professionnel à rythme différencié ;
 - 5.intensifier l'accès aux moyens technologiques et informatiques, notamment multimédias, bibliothèques, médiathèques, Internet, etc.; faciliter l'accès aux enfants qui n'ont pas d'ordinateur à la maison ;
 - 6.favoriser des cours en immersion linguistique et l'utilisation de la langue cible à l'exclusion de la langue maternelle aux cours de langues modernes ;
 7. favoriser l'accueil et le parrainage des plus jeunes par les plus âgés.

1.3. Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité du Conseil de Participation.

a. De manière générale, on s'efforcera de :

1. aménager la journée scolaire de sorte qu'elle permette :
 - l'élaboration d'horaires pédagogiques respectant l'équilibre de la formation contenue dans les grilles-horaires ;
 - l'insertion de temps de détente pour se restaurer, se recréer, participer aux activités sportives, s'adonner à l'étude, fréquenter la bibliothèque, accéder aux multimédias ;
2. privilégier, dans la mesure où le N.T.P.P. le permet, des groupes - classes à visage humain en tenant compte de la complexité de certaines options et des différents niveaux d'étude ;
3. insister sur le rôle de guidance (aide aux parents et aux élèves) et de développement global de l'ensemble de la personne que jouent le Centre P.M.S. et le Conseil de classe et sur l'importance de l'I.M.S. présent dans l'établissement (aide à la santé et à l'hygiène physique) ;
4. prévoir dans le cadre des cours des informations progressives et appropriées concernant des problèmes de société et de santé physique et morale qui se posent au cœur de la vie des jeunes : drogue, alcool, sexe, solitude, santé, hygiène de vie, racisme, etc. En informer les parents ;
5. faire acquérir progressivement et de façon adaptée à travers les différentes disciplines rencontrées une méthode de travail, une technique de gestion de son temps d'études, de travail, détente, repos, curiosité intellectuelle et spirituelle ;
6. être attentif à toutes les situations sociales défavorisées par la violence, le manque d'argent, l'absence de soutien culturel et aider au mieux dans la discrétion la plus totale ceux qui seraient dans l'impossibilité de participer à des activités scolaires pour raisons financières.

On relira en outre tout ce qui est contenu dans le R.E. et le R.O.I. du collège pour réaliser certains des objectifs définis ci-dessus.

b. De manière ponctuelle,

b1. mesures plus spécifiques au 1er Degré et liées au Plan d'Actions Collectives:

On visera tout particulièrement à réaliser les objectifs suivants :

- (1) assurer une bonne transition entre le passage du Primaire au Secondaire par :
 - des rencontres de Directeurs pour établir une stratégie d'ensemble,
 - des rencontres entre instituteurs et professeurs du premier degré pour faire le point sur les acquis de base : français, mathématique, langue moderne I,
 - l'organisation d'une visite de l'école et la participation à une ou plusieurs journées de cours,
 - la prise de connaissance des contenus des cours et des programmes de la 1re année,
 - les cours en immersion linguistique.

- (2) organiser systématiquement l'aide aux élèves en difficultés scolaires, notamment par les activités spécifiques de soutien :
 - école des devoirs,
 - tutorat par les pairs et coaching,
 - étude dirigée en petits groupes dans des locaux séparés,
 - contacts avec le P.M.S. et l'I.M.S.,
 - apprentissage du travail individuel et méthode de travail.
- (3) prévoir une structure d'organisation d'une 3e année dans le Degré ;
- (4) utiliser la bibliothèque et les moyens audio-visuels en tant que véritables outils de formation ;
- (5) préparer le passage vers le 2e Degré par :
 - des rencontres entre les professeurs de 2e et 3e années pour faire le point sur les acquis de base,
 - des temps de réflexions sur les options du 2e Degré,
 - des visites dans les classes et ateliers,
 - une participation à des cours de 3e année pendant la 2e année.

b2.Mesures plus spécifiques aux 2e et 3e Degrés :

- (1) établir des remédiations précises et ponctuelles pour les élèves en difficulté ;
- (2) conseiller à la fin de chaque année ce qui semble être la meilleure orientation possible ;
- (3) préparer le passage entre le 2e et 3e Degré par des visites dans les classes et les ateliers, par des cours suivis dans différentes options ;
- (4) insister sur l'importance de la méthode de travail et la gestion du temps d'une façon encore plus systématique au cours du 3e Degré ;
- (5) promouvoir l'utilisation systématique des moyens audio-visuels et la recherche personnelle en bibliothèque comme outils de formation aux études supérieures ;
- (6) organiser des cours de rattrapage pour élèves en difficulté, qui seraient organisés par des élèves du 3e Degré ;
- (7) encourager l'apprentissage des langues modernes par des cours en immersion linguistique.

2. Deuxième objectif : Epanouir et développer la personne.

2.1. L'ouverture à la vie professionnelle.

- a. Pour les 1er et 2e Degrés, par delà les activités qui ont été décrites respectivement aux points 2.1. et 2.2., on veillera à :
 - 1.utiliser toutes les informations d'orientations que peut donner le P.M.S. ;
 - 2.favoriser l'accès individuel à l'information par la fréquentation de la bibliothèque de l'école et l'utilisation d'Internet ;
 - 3.créer un groupe de "professeurs-relais" à l'écoute des problèmes des élèves des 1er et 2e Degrés ;
 - 4.provoquer la réflexion par des rencontres avec toutes les options des 2e et 3e Degrés.

b. Pour le 3e Degré,

1. on s'efforcera de poursuivre en l'organisant de façon plus systématique encore et sur deux ans :
 - les informations données régulièrement par le C.I.O. et le P.M.S., sur les études
 - l'opération carrière orientée sur les professions,
 - les conférences avec des représentants de toutes les professions (avocat, chef d'entreprises, électricien, plombier, médecin, notaire, etc.),
 - les informations des "professeurs Relais",
 - les Journées Portes ouvertes dans les Universités et les Hautes Ecoles.
2. on intensifiera :
 - les contacts personnalisés avec des "actifs",
 - les cours donnés par des professionnels sur un sujet donné : avocat ou notaire (questions juridiques), économiste (problèmes économiques et sociaux), etc.,
 - les visites d'usines, d'entreprises, de laboratoires.
3. on responsabilisera dans leurs démarches les étudiants qui souhaitent prendre en charge leur orientation au-delà du secondaire, en sorte qu'ils y soient de véritables acteurs plutôt que des figurants.
4. on usera de la faculté prévue par le Décret (art.60.al.4) d'organiser des activités favorisant la maturation par les élèves de leurs choix de profession et d'études, en veillant à ne point perturber le bon déroulement des cours.

2.2. L'ouverture à la culture, à l'art, aux médias.

Le collège se doit de continuer à encourager et à promouvoir les diverses activités organisées par l'école, dans l'école et hors de l'école,

- par les professeurs : comme le théâtre les visites, voyages d'étude, conférences...
- par les élèves comme les activités musicales le midi, journal des élèves...

La culture et disponibilités locales seront privilégiées : centre culturel, centre initiation à l'environnement, Maison de Jonathas, etc.

Le collège restera attentif à ce que ces activités soient toujours accessibles à toutes et tous sans que des raisons financières y puissent mettre obstacle.

2.3. L'ouverture à la pratique sportive dans l'esprit du 'Sport pour tous' par :

- a. l'organisation d'activités sportives dans l'école : tournois, cross des élèves, journée sportive, etc.,
- b. la participation à des activités hors école dans le cadre de compétitions interscolaires.

2.4. L'ouverture à la citoyenneté belge et européenne.

Le collège ne manquera pas de :

- a. promouvoir la connaissance des réalités locales ; histoire de la ville, ses institutions, ses industries, etc.;
- b. éduquer à la démocratie et au civisme à travers la découverte d'institutions et d'activités illustrant cette réalité : le conseil d'élèves, Parlementaire d'un jour, visite aux Parlements, à la Justice de Paix, Conseil communal, Avocat d'un jour, reporter contre l'exclusion, etc. ;
- c. développer la conscience européenne par la participation à des projets européens et par l'intégration de celle-ci dans l'ensemble des cours et la vie de tous les jours.

2.5. L'ouverture à l'environnement.

En prolongement de la certification ISO14001, le collège s'engage dans la démarche 'Agenda21' soucieuse d'intégrer le développement durable tant sur le plan éducatif qu'organisationnel.

Concrètement, cela veut dire que nous nous engageons à :

économiser les différentes formes d'énergie (électricité, gaz, mazout) ;
limiter notre consommation de ressources naturelles (eau et papier) ;
limiter et gérer les déchets produits dans tous nos secteurs d'activités ;
développer une politique d'achat « durable » ;
informer et sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Chacun sera attentif à respecter l'autre dans sa personne et son travail.

Nous voulons particulièrement :

favoriser une mobilité durable ;
proposer une alimentation saine et équilibrée ;
introduire des produits issus du commerce équitable ;
améliorer le cadre de vie et le Bien-être via notamment la propreté dans l'école.

2.6. L'ouverture au spirituel.

- a. Dans le respect des convictions de chacun, le collège Saint-Augustin se réclame de l'Évangile de Jésus-Christ.

Il se fera un point d'honneur de :

1. favoriser l'ouverture à l'autre

- au sein même de l'école en voulant rapprocher les élèves les uns des autres au-delà des classes sociales comme des clivages de sections ou d'options,
- autour de soi en étant attentif à tous les démunis : personnes âgées, handicapés physique et/ou mentaux, réfugiés, S.D.F., émigrés, etc.

2. organiser au sein de l'établissement des activités rappelant le lien privilégié que nous avons avec l'Évangile :

- prière du matin, avant le début des cours ;
- messes de classe ;
- temps de réflexion sous forme de retraites, récollection ou actions sociales : ces activités sont organisées par degrés.
- mises en évidence des grands moments de la vie liturgique : Noël, Carême, Pâques, etc. ;
- participations actives aux œuvres caritatives,

- b. Conscient de l'importance du rôle non seulement scolaire mais aussi spirituel qu'il remplit, le collège tient à :
- maintenir et développer les liens unissant les générations passées, présentes et futures des élèves qui lui ont été confiées afin d'entretenir la cordialité qu'ils y ont connue et la fidélité aux hautes valeurs qui leur ont été transmises. Il assurera tout son concours à l'Association royale des Anciens et Anciennes élèves du Collège Saint-Augustin, ainsi qu'à sa revue Heri et Hodie ;
 - encourager les efforts de l'Association Saint-Augustin des Professeurs permettant aussi de créer des liens de convivialité et d'intégration entre nouveaux et professeurs plus anciens afin de mieux réaliser leur mission ;
 - seconder l'association des Parents dans sa mission de collaboration avec l'école dans un dialogue constructif respectant les droits et les devoirs de chacun.

3. **Conclusion**

Telles sont les grandes lignes du Projet d'Etablissement. Beaucoup de choses contenues dans ce projet se réalisent déjà, d'autres sont sur le métier, d'autres encore ont vu le jour il y a quelques semaines, d'autres enfin se mettront en place avec l'application progressive du Décret.

Il nous reviendra d'évaluer ce Projet d'Etablissement régulièrement et sereinement tous les 3 ans en vue de :

- le critiquer positivement
- l'améliorer quotidiennement
- l'actualiser périodiquement.

Le projet d'établissement n'est pas tout. Il sera complété par le Règlement des Etudes et le Règlement d'ordre intérieur du collège. Il est sous-tendu par les Projets éducatif et pédagogique.

C'est la volonté commune de tous les acteurs du collège Saint-Augustin qui lui donnera vie et âme.

Il aura atteint son but avec la réussite scolaire, humaine et spirituelle des élèves.

Ce Projet d'établissement a été approuvé par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Collège Saint-Augustin. Il a été rédigé par les membres du Conseil de Participation et approuvé par celui-ci.

Abréviations qui peuvent apparaître dans le texte.

A.G.	Assemblée générale A.S.B.L.
C.A.	Conseil d'administration A.S.B.L.
C.E.	Conseil d'entreprise
C.El.	Conseil des élèves
C.E.S.	Centre d'Enseignement Secondaire
collège	Centre d'Enseignement Secondaire Catholique
C.I.	Cycle inférieur (1-2-3)
C.I.D.	Centre d'Informations et de Document de Louvain-la-Neuve
C.P.	Conseil de Participation
C.P.P.	Conseil de Prévention et de Protection du Travail (ancien C.S.H.E.)
C.S.	Cycle supérieur (4-5-6-7)
C.S.A.	Collège Saint-Augustin
D.I.	Degré inférieur (3-4)
D.O.A.	Degré d'Observation autonome (1-2)
DPRD2e	2e Degré Professionnel à rythme différencié
D.S.	Degré supérieur (5-6-7)
I.M.S.	Institut Médico-social (Soignies) : Santé
M.S.A.	Maison Saint-Augustin
N.T.P.P.	Nombre total de périodes professeurs
P.Educ.	Projet éducatif
P.Etab.	Projet Etablissement
P.Péda.	Projet pédagogique
P.M.S.	Centre Psycho-médico-social (Soignies) : Orientation scolaire
R.E.	Règlement des Etudes
R.O.I.	Règlement d'ordre intérieur (Règle de vie : voir journal de classe actuellement)

Groupe Professeurs relais : groupe de professeurs qui ont pris en charge l'orientation des élèves vers les études supérieures.

Groupe Etoile : Groupe de personnes qui sont à l'écoute des élèves qui souhaitent confier un problème particulier.

Table des matières

0.	Introduction	p.1
1.	Premier objectif : Favoriser la réussite scolaire. Les mesures pédagogiques seront de trois ordres	p.1
1.1.	Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Educateurs	p.1
1.2.	Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Enseignants	p.2
1.3.	Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité du Conseil de Participation	p.3
	De manière générale	p.3
	De manière ponctuelle	p.3
2.	Deuxième objectif : Epanouir et développer la personne	p.4
2.1.	L'ouverture à la vie professionnelle	p.4
2.2.	L'ouverture à la culture, à l'art, aux médias	p.5
2.3.	L'ouverture à la pratique sportive	p.5
2.4.	L'ouverture à la citoyenneté belge et européenne	p.5
2.5.	L'ouverture à l'environnement	p.6
2.6.	L'ouverture au spirituel	p.6
3.	Conclusion	p.7
	Abréviations qui peuvent apparaître dans le texte	p.8
	Table des matières	p.8